



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la
Municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est tenue le
lundi 1 mai 2017 à la salle du Conseil municipal du Centre F.P. Adams à 18h30.**

Étaient présents : Mmes Brigitte Kenny
Antoinette Boilard-Lord
MM. Roger McGrath
Jules Ferland
David Ferguson

Était absente : Mme Chantal Lebel

Quorum : le quorum est constaté.

M. Francois Boulay, maire, préside la séance.

M. Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution n° 2017 - 05 - 001 Lecture et acceptation de l'ordre du jour

M. Hervé Esch fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux des 03 et 18 avril 2017
3. Suivi des procès-verbaux
4. Période de questions
5. Administration
 - 5.1. Liste des comptes payés
 - 5.2. Présentation des comptes à payer
 - 5.3. Rapport de trésorerie
 - 5.4. Affaires courantes
6. Rapport d'activités du maire et des conseillers
 - 6.1. Rapport d'activité du maire
 - 6.2. Rapport d'activité des conseillers
7. Correspondance
 - 7.1. Association des Personnes handicapées visuelles - demande de don
 - 7.2. Résolution Municipalité de Saint-Séverin - demande de modification du Code municipal
 - 7.3. MAMOT TECQ 2014-2018
 - 7.4. MRC Avignon - Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie
8. Direction incendie
9. MTQ - PAERRL – Dépenses entretien d'hiver
10. PAERRL – dépenses 2016
11. Concierge
12. Employé municipal
13. Tablettes électroniques
14. Ententes droits de passage et acquisition de terrain - sentiers pédestres
15. Officier public en charge de l'application des règlements relatifs aux nuisances, à la sécurité, à l'ordre public et aux règlements RCI de la MRC
16. Varia
 - 16.1. Acquisition de terrain - écocentre et édifice municipal
 - 16.2. Nuisances
17. Levée de l'assemblée

Il est PROPOSÉ par Mme Brigitte Kenny
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le lundi 1^{er} mai 2017 soit accepté tel que modifié.

Résolution n° 2017 - 05 - 002 Adoption des procès-verbaux des 03 et 18 avril 2017

Il est PROPOSÉ par Mme Antoinette Boilard-Lord
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 06 mars 2017 et de la séance extraordinaire du 20 mars 2017 soient adoptés tels que modifiés.

2017 - 05 - 003 Suivi des procès-verbaux

Le suivi des procès-verbaux est présenté, discuté et réglé.

2017 - 05 - 004 Période de questions

Une résidente est présente et pose des questions sur l'offre d'emploi relative à l'employé municipal et fait des commentaires sur son expérience passée.

2017 - 05 - 005 Administration

2017 - 05 - 005 - 1 Liste des comptes payés

Les comptes payés au mois de avril 2017 sont révisés et acquiescés.

<u>Fournisseurs</u>	<u>Montant</u>
Passé Partout Enr.	80.48
Ministère de la Sécurité Publique	4 527.00
Postes Canada	181.40
Copticom	1 034.78
Hydro Québec	1 150.94
Hydro Québec	172.20
Mun. Matapédia	2 286.26
Centre d'Action Bénévole	7.00
Telus	111.36
eToner	283.50
123cartouche	52.81
Le web simple	91.98
Arpo Groupe Conseil	485.77
Hydro Québec	239.96
Centre d'Éducation des Adultes	50.00
Hervé Esch	1 141.99
Gouvernement du Canada	1 000.29
Gouvernement du Québec	2 852.17
École des Deux-Rivières	50.00
Bell Mobilité	98.26
Desjardins assurances	201.20
Setic Louis Pascal Laforest	559.18
LET - Saint-Alphonse	284.40
Bouffard sanitaire	521.10
Ent. A. Lagacé	11 305.47
MRC d'Avignon	157.18
Hervé Esch	1 129.30
MRC d'Avignon	359.50
Total payé	30 415.48

Résolution n° 2017 - 05 - 005 - 2 Présentation des comptes à payer

Il est PROPOSÉ par Mme Brigitte Kenny
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE les comptes suivants soient payés :

<u>Fournisseurs</u>	<u>Montant</u>
Passé Partout Enr.	201.21
Telus	236.83
Quincaillerie Baie des Chaleurs	721.76
Quincaillerie Baie des Chaleurs	160.40
Dufresne Hébert Comeau	4 512.48
JM Arsenault	165.52
Total à payer	5 998.20

Je, soussigné, Hervé Esch, directeur général, secrétaire-trésorier, atteste en vertu du présent certificat, que la municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est dispose des crédits suffisants pour payer le total inscrit sur la liste des comptes à payer pour approbation au : 01 mai 2017.

Hervé Esch

Directeur général,
secrétaire-trésorier

2017 - 05 - 005 - 3 Rapport de trésorerie

Le rapport de trésorerie est présenté.

Solde d'ouverture	avril 2017	134 006.77
<u>Entrées</u>		17 381.01
Taxes municipales	13 998.78	
Transferts reçus	3 257.23	
Autres revenus	-	
Dons reçus	125.00	
<u>Sorties</u>		- 30 612.64
Fournisseurs	23 343.98	
Salaires et cotisations	6 842.66	
Autres dépenses	281.00	
Frais bancaires	145.00	
Solde de clôture	avril 2017	120 775.14
Évolution	avril 2017	- 13 231.63

2017 - 05 - 005 - 4 Affaires courantes

Des discussions ont lieu sur les sujets suivants :

- éclairage public
- acquisitions de terrain
- ententes de droits de passage des sentiers pédestres
- soirée de reconnaissance au Centre d'Action Bénévole Ascension-Escuminac
- déjections chevalines sur les chemins de la municipalité

2017 - 05 - 006 Rapport d'activités du maire et des conseillers

2017 - 05 - 006 - 1 Rapport d'activité du maire

Le maire effectue une mise à jour concernant les infractions au RCI relatif à l'abattage d'arbre en forêt privée.

2017 - 05 - 006 - 2 Rapport d'activité des conseillers

Le conseiller David Ferguson effectue une mise à jour concernant Loisirs Avignon Centre.

2017 - 05 - 007 Correspondance

La correspondance est lue et classée.

2017 - 05 - 007 - 1 Association des Personnes handicapées visuelles - demande de c

La municipalité ne souhaite pas faire de dons à l'Association des personnes handicapées visuelles de la Gaspésie et des Îles de la Madeleine.

Résolution n° 2017 - 05 - 007 - 2 Résolution Municipalité de Saint-Séverin - demande de

CONSIDÉRANT la résolution numéro 39-04-17 relative à un amendement au Code municipal du Québec et toute autre loi municipale afin de permettre la participation aux séances extraordinaires par voie électronique de la municipalité de Saint-Séverin ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Mme Brigitte Kenny

Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE la municipalité du canton de Ristigouche Partie Sud-Est apporte son appui à la demande de la municipalité de Saint-Séverin auprès du gouvernement du Québec.

2017 - 05 - 007 - 3 MAMOT TECQ 2014-2018

Le point sera étudié à la prochaine réunion de travail.

2017 - 05 - 007 - 4 MRC Avignon - Fonds de soutien aux projets structurants pour

Le prochain appel de projet dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie aura lieu du 30 août au 06 octobre 2017.

Résolution n° 2017 - 05 - 008 Direction incendie

CONSIDÉRANT le besoin des 8 municipalités du centre et de l'ouest de la MRC d'Avignon en terme de direction incendie ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités d'Escuminac, Pointe-à-la-Croix, Ristigouche Partie Sud-Est, Matapédia, St-André-de-Restigouche, St-Alexis-de-Matapédia, St-François-d'Assise et l'Ascension-de-Patapédia ont exprimé leur volonté de se regrouper pour se munir de cette ressource ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. Roger McGrath

Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE la municipalité du canton de Ristigouche Partie Sud-Est accepte la répartition des coûts pour le directeur incendie selon le tableau suivant :

<i>Municipalité</i>	<i>RFU</i>	<i>%</i>	<i>Coût annuel</i>
L'ascension-de-Patapédia	10 517 544	5.70%	3 166
St-François-d'Assise	31 014 838	16.70%	9 336
St-Alexis-de-Matapédia	26 380 961	14.20%	7 941
St-André-de-Restigouche	10 028 885	5.40%	3 019
Matapédia	51 195 123	27.50%	15 410
Ristigouche-Partie-Sud-Est	12 100 089	6.50%	3 642
Escuminac	44 833 152	24.10%	13 495
Sous-total	186 070 592	100.00%	56 010
		Pointe-à-la-Croix	20 000
		Total	76 010

DE mandater la municipalité de Matapédia pour faire la gestion administrative du dossier "directeur-incendie" pour une durée de trois (3) ans.

Résolution n° 2017 - 05 - 009 MTQ - PAERRL – Dépenses entretien d’hiver

CONSIDÉRANT QUE le Programme d’aide à l’entretien du réseau routier local (PAERRL) a été mis sur pied à la suite d’une décision gouvernementale visant à rétrocéder, le 1^{er} avril 1993, la gestion du réseau routier local aux municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE le volet principal du PAERRL vise à maintenir la fonctionnalité de routes locales de niveau 1 et 2 transférées ainsi que de route locales de même niveau gérées par les municipalités avant le 1^{er} avril 1993 ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées aux municipalités visent l’entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes ;

CONSIDÉRANT QUE les seuls frais encourus reconnus comme admissibles sont :
Les dépenses de fonctionnement, soit l’entretien des systèmes suivants :
- sécurité
- chaussée
- drainage
- abords des routes
Les dépenses d’investissement dont l’usage est destiné de façon prépondérante à l’entretien des routes, c’est-à-dire :
- achat de véhicules (camionnettes, camions, etc.)
- achat de machinerie (tracteurs, appareils, machines, etc.) ;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2016, toute dépense liée à l’entretien d’hiver des routes locales de niveau 1 et 2 n’est plus admissible au PAERRL ;

CONSIDÉRANT QUE le volet principal du PAERRL devrait être conçu afin de permettre aux municipalités visées de s’acquitter adéquatement de leurs responsabilités en matière d’entretien estival et hivernal des routes locales de niveaux 1 et 2 ;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses liées à l’entretien hivernal représentent une très grande partie des budgets municipaux et qu’elles devraient être incluses dans les dépenses de fonctionnement ainsi que dans les dépenses d’investissement du PAERRL ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par Mme Brigitte Kenny
Et RÉSOLU à l’unanimité

QUE la municipalité du canton de Ristigouche Partie Sud-Est demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports du Québec de revoir sa décision et de ne pas exclure les dépenses liées à l’entretien d’hiver de la reddition de comptes du PAERRL ;

QUE soit transmise une copie de la présente résolution à M. Laurent Lessard, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports du Québec à la MRC d’Avignon, à la Fédération québécoise des municipalités, à l’Union des Municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire, ainsi qu’au député de la circonscription de Bonaventure M. Sylvain Roy.

Résolution n° 2017 - 05 - 010 PAERRL – dépenses 2016

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports a versé une compensation de 32 364 \$ pour l’entretien du réseau routier local pour l’année civile 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE suite aux changements apportés par le ministère des Affaires municipales Régions et de l'Occupation du Territoire, la municipalité doit attester et confirmer l'utilisation de cette somme ;

CONSIDÉRANT QUE la compensation annuelle allouée à la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est vise l'entretien courant et préventif des routes locales de niveau 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par M. Roger McGrath
Et RÉSOLU à l'unanimité

D' attester le bilan présenté par le secrétaire-trésorier pour un montant de 4 859,56 \$ totalisant les frais admissibles encourus au cours de l'année 2016 sur des routes locales de niveau 1 et 2, excluant l'entretien hivernal, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2017 - 05 - 011 Concierge

La municipalité est toujours à la recherche d'une personne intéressée par le contrat de conciergerie.

Résolution n° 2017 - 05 - 012 Employé municipal

CONSIDÉRANT QUE M. Roger Cyr a présenté sa candidature pour le poste d'employé municipal ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par Mme Antoinette Boilard-Lord
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE si les conditions de la municipalité sont acceptées par le futur employé, M. Roger Cyr soit embauché en tant qu'employé responsable de l'entretien et la réparation des infrastructures municipales ;

QUE M. François Boulay, maire, soit habilité à signer le contrat de travail entre la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est et M. Roger Cyr.

Résolution n° 2017 - 05 - 013 Tablettes électroniques

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de Ristigouche-Partie-Sud-Est désire se doter de tablettes électroniques à l'usage de chaque membre du conseil municipal lors des séances du conseil ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par M. Jules Ferland
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE la municipalité fasse l'acquisition de 7 tablettes électroniques pour un montant unitaire maximum de 250,00 \$ avant taxes.

Résolution n° 2017 - 05 - 014 Ententes droits de passage et acquisition de terrain - sentiers pédestres

CONSIDÉRANT la lettre de Mme Suzanne Lavoie en date du 03 avril 2017 mettant fin aux ententes de droits de passage sur les terrains lui appartenant sur lesquels ont été construits les sentiers des chutes Kempt et ornithologique ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par M. Roger McGrath
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est fasse une offre d'achat du terrain des chutes Kempt et une de compensation pour l'usage du terrain lié au sentier ornithologique.

Résolution n° 2017 - 05 - 015 Officier public en charge de l'application des règlements relatifs aux nuisances, à la sécurité, à l'ordre public et aux règlements RCI de la MRC

CONSIDÉRANT les règlements relatifs aux nuisances, à la sécurité, à l'ordre public et les règlements de contrôle intérimaire de la MRC d'Avignon en vigueur sur le territoire de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par Mme Brigitte Kenny
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE soient nommés M. Louis Pascal Laforest, inspecteur municipal, M. Hervé Esch, directeur-général et M. François Boulay, maire, officiers publics en charge de l'application des articles de ces règlements ne relevant pas de la Sureté du Québec ;

QUE la municipalité du canton de Ristigouche Partie-Sud-Est fasse appel à l'un ou l'autre des officiers publics ci-dessus nommés en fonction du degré d'urgence de la situation d'infraction.

2017 - 05 - 016 Varia

Résolution n° 2017 - 05 - 016 - 1 Acquisition de terrain - écocentre et édifice municipal

CONSIDÉRANT les projets d'agrandissement de l'écocentre afin de répondre aux obligations du Programme de gestion des matières résiduelles et de remplacement du système d'épuration des eaux usées de l'édifice municipal ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par Mme Brigitte Kenny
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est fasse une offre d'achat d'une partie de terrain appartenant à M. Robert Bourdages nécessaires à la réalisation de ces projets.

2017 - 05 - 016 - 2 Nuisances

Des discussions ont lieu autour de la constatation de nuisances sonores et lumineuses dans la municipalité.

Résolution n° 2017 - 05 - 017 Levée de l'assemblée

À 21 h 05, Mme Brigitte Kenny propose de lever la séance.
Accepté.

François Boulay
Maire

Hervé Esch
Directeur général,
secrétaire-trésorier